CONCLUSION DE L'ABSOUTE, LE CORPS ABSENT

I — Récitation du v. *Anima ejus*

C'EST une ancienne pratique qui nous vient de France de ne pas dire ce verset à la suite d'une absoute chantée devant un simple catafalque La question était autrefois controversée, bien à tort, comme on le verra plus loin, et l'usage général en ce pays, je crois, a toujours été jusqu'à ces dernières années de faire la distinction entre les cas de présence et d'absence du corps. Mais cette distinction n'est pas fondée et il faut la laisser de côté.

Pour plus de satisfaction exposons les deux opinions avec leurs autorités respectives.

1re opinion : il faut omettre le v. *Anima ejus*... a l'aboute faite en l'absence du corps

Cette opinion remonte à plusieurs siècles. Elle a été soutenue par de bons liturgistes chez qui une erreur semblable a lieu d'étonner. Ils l'appuyaient, il est vrai, sur des textes liturgiques, et sur une décision de la Congrégation des rites, qu'ils interprétaient mal. Voici leurs preuves qui seront réfutées dans la seconde partie de cette étude :

1o Missale. — Dans la deuxième partie des rubriques du missel on trouve la manière de faire l'absoute à la suite